

*Le
territoire
de Belfort
au temps
des
Mazarin*



partageons
nos passions
dans le
Territoire



Palais de Monaco

Mai 2016

Si Belfort est bien connue, dans l'histoire de France, pour sa résistance héroïque en 1870-1871, et pour son symbolique lion, la ville est maintenant moins associée, dans la mémoire collective, au grand conflit européen qui la fit devenir française au XVII^e siècle, et à l'homme à qui elle échut alors, le cardinal Mazarin, principal ministre de la minorité de Louis XIV. Sa lointaine héritière épouse, en 1777, le futur prince Honoré IV de Monaco.

En découvrant les régions qui ont été, un temps, sous leur administration, je suis heureux d'entretenir les liens que l'histoire a noués avec mes ancêtres. Les visites que j'effectue dans ces territoires et les rencontres avec les habitants, auxquelles je suis très attaché, me permettent de donner corps à ce qui pourrait, aujourd'hui, n'être que des souvenirs d'archives.

Je salue l'étroite collaboration qui a été engagée entre les Archives départementales du Territoire-de-Belfort et les Archives du Palais afin de mettre à la disposition du plus grand nombre les documents conservés au Palais de Monaco. Cette exposition en constitue l'aboutissement, prolongé par la mise en ligne intégrale du fonds qui concerne le Territoire. Puisse cette publication donner l'élan à des recherches qui permettront une meilleure connaissance de notre passé commun.

Albert de Monaco

1. Tableau de Belfort et sa région en 1648	4
2. Louis XIV, le cardinal Mazarin et la donation de 1659	6
3. La Maison de Mazarin : une lignée de comtes de Belfort et seigneurs de Delle	8
4. Le pouvoir royal	10
5. Le pouvoir seigneurial	12
6. Une économie agricole	14
7. La proto-industrie dans la seigneurie	16
8. Vie sociale et vie religieuse	18
9. La fin du système seigneurial	20

Le territoire de Belfort au temps des Mazarin

À l'issue de la guerre de Trente Ans, soldée par les traités de Westphalie (1648) et des Pyrénées (1659), le jeune Louis XIV donne au cardinal Mazarin, l'homme d'une paix victorieuse, les comtés de Belfort et de Ferrette, ainsi que les seigneuries de Delle, Thann et Issenheim. Par le jeu des successions et des alliances, les princes de Monaco sont aujourd'hui les héritiers de ces titres. Nous avons eu le plaisir de recevoir Son Altesse Sérénissime le Prince Albert II à Belfort et à Giromagny, cette visite permettant d'honorer ce lien historique et de nous rendre sur des lieux emblématiques de la présence des Mazarin dans le département.

Le partenariat noué entre le Département et la Principauté de Monaco repose également sur de fructueux échanges, à caractère scientifique et professionnel, entre les Archives du Palais princier de Monaco et les Archives départementales du Territoire de Belfort. Les Archives du Palais princier de Monaco conservent en effet, parmi leurs fonds, les archives des possessions alsaciennes des ducs de Mazarin. Ces archives administratives et judiciaires constituent des sources de premier ordre pour l'histoire économique et sociale du Territoire-de-Belfort, apportant de précieux renseignements sur l'exploitation des forêts du Ballon d'Alsace, des mines de Giromagny, des forges de Belfort ou encore des droits d'eau sur les étangs et rivières. Ce fonds a fait l'objet d'une campagne de microfilmage et de numérisation ; il est à présent consultable à travers le portail de recherche des Archives départementales, offrant aux chercheurs un accès aisé à ces ressources.

Ces documents complètent les témoignages historiques de cette époque conservés localement (collections des Archives départementales, de la Bibliothèque et des Musées de la Ville de Belfort), nous permettant de mieux appréhender une époque de dynamisme économique, de foisonnement intellectuel et d'affermissement des institutions royales et seigneuriales. C'est au cours des XVII^e et XVIII^e siècles que s'affirme le rôle militaire de la place de Belfort ainsi que la vocation industrielle du Territoire. Intendants seigneuriaux et agents royaux constituent autant de vecteurs de la modernisation et de l'aménagement économique. L'exposition « Le territoire de Belfort au temps des Mazarin » nous plonge au cœur de l'époque moderne, à travers le texte, l'image et de nombreux objets prêtés par les institutions partenaires ; qu'elles en soient ici remerciées.

Cette exposition et les actions de valorisation de notre patrimoine commun avec la Principauté de Monaco ne doivent pas constituer une fin, mais le début d'un partenariat fructueux, assis sur des fondements historiques solides et une ambition partagée.

Florian Bouquet

Président du Département du Territoire de Belfort

Marie-Claude Chitry-Clerc

*Vice-présidente en charge de la culture,
du tourisme et de l'environnement*

1. Tableau de Belfort et sa région en 1648

Une possession autrichienne

Depuis le ^{xiv}^e siècle, les Habsbourg possèdent en Alsace les seigneuries de Belfort, Rougemont, Masevaux, Thann, Altkirch, Delle, Ferrette, Cernay, Issenheim, Landser, Hohlandsperg, Hohkœnigsburg, Ensisheim, Bollwiller, Villé et Brisach. Associées à des territoires situés sur la rive droite du Rhin, ces terres forment les *Vorderoesterreichische Länder* ou *Vorlande* (pays d'Autriche antérieure), assez mal rattachés à l'ensemble autrichien, dont le centre de gravité ne cesse de se déporter vers l'est (à Innsbruck, Vienne, puis Prague). Pays de langue romane, lié à une entité germanique, le territoire de Belfort présente, au sein de cet ensemble, une certaine singularité (doc. 1). Sur le plan municipal, la Ville de Belfort s'appuie, depuis 1307, sur une charte de franchise communale accordée par Renaud de Bourgogne (de même que Delle depuis 1358).

La région de Belfort est administrée par un *Landvogt* (ou grand-bailli) établi à Ensisheim, représentant de l'archiduc d'Autriche pour ses terres de Haute-Alsace. À partir du ^{xvi}^e siècle, les *Vorlande* sont rattachés au gouvernement provincial du Tyrol. Lorsqu'il prend en charge ces pays, l'archiduc Ferdinand y institue une administration centralisée : les domaines et les finances sont désormais gérés au niveau provincial. La bureaucratie autrichienne se fait très présente, s'appuyant sur une multitude de règlements, diffusés par le biais de l'imprimerie (doc. 2). La Régence d'Ensisheim est réorganisée. Elle se compose de deux chambres : la première (*Regiment*), est créée en 1526 pour administrer la Justice, la seconde (*Kammer*), constituant une chambre financière (doc. 3). Sous l'autorité du grand bailli, les baillis rendent compte de leur gestion des impôts, de la justice et des questions militaires.

Le territoire de Belfort dans la guerre de Trente Ans

La Guerre de Trente ans, qui éclate en 1618, provoque l'effondrement de l'édifice autrichien. Dès 1619, les premiers troubles sont rapportés. La guerre débute avec l'invasion du Sundgau par les Suédois, conduits par le Rhingrave Othon-Louis. Le chroniqueur Bois de Chêne signale, en 1632, que « *Ceux de Belfort et les villages d'alentour refuyent en la ville de Montbéliard avec leurs biens semblablement ceux de Pourraintru.* » La ville tombe entre les mains des Suédois en 1633 à la suite d'un premier siège, avant de repasser entre les mains des Espagnols, commandés par le duc de Feria, des Suédois, et d'être finalement conquise, en 1636, par Louis de Champagne, comte de la Suze. Jusqu'en 1640, la région reste exposée à des violences, conduisant à une situation catastrophique sur le plan démographique et économique. Née de l'opposition entre les Habsbourg et la France, accentuée par la famine et les épidémies, la guerre de Trente Ans laisse l'Alsace comme presque morte.

La Haute-Alsace devient française

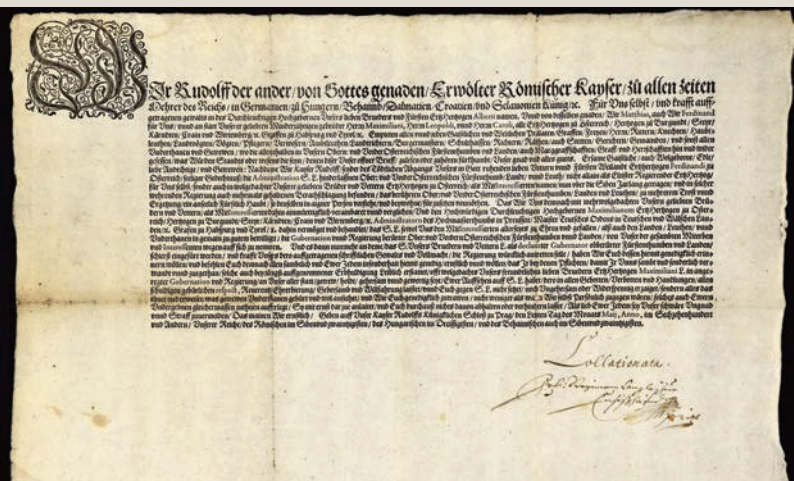
Par les traités de Münster et d'Osnabrück (docs. 4-5), signés en 1648, la France acquiert les droits de l'Empereur, du Saint-Empire romain germanique et de la Maison d'Autriche « *sur la ville de Brisac, le Landgraviat de la Haute et Basse-Alsace, le Sundgau et la Préfecture provinciale des dix villes impériales* » (doc. 6). En 1649, le comte d'Harcourt, fidèle soutien de la cause royale, reçoit le gouvernement de l'Alsace et le titre de Grand Bailli de la Décapole. Jusque-là bastion autrichien, Belfort constitue désormais un verrou français, face à la Franche-Comté relevant de la Couronne d'Espagne et au comté de Montbéliard wurtembergeois. À la mort de Louis de Champagne, Louis XIII confirme l'investiture des seigneuries de Belfort et de Delle au fils de celui-ci. Gaspard de Champagne, comte de la Suze accède ainsi à la seigneurie.

1

Vue cavalière de l'ancien château de Belfort depuis Pérouse, 1579 (Archives départementales du Haut-Rhin, 1 C 7511).

2

Nomination de l'archiduc Maximilien comme gouverneur du Tyrol : imprimé adressé aux États de Haute et Basse-Autriche, collationné par la Régence d'Ensisheim, 1602 (Archives départementales du Territoire de Belfort, 173 J 5).



3 Palais de la Régence à Ensisheim, photographie (Archives départementales du Haut-Rhin, fonds Braun, Bib. C_002_2_075).



4 Salle de l'Hôtel de Ville de Münster, dans laquelle fut signée la paix de Westphalie (photographie Musées de la Ville de Münster, Allemagne).



5

La paix de Westphalie, Claude Jacquand (1803-1878), dit Claudius-Jacquand, d'après Gerard Ter Borch (1617-1681), 1837 (Versailles, châteaux de Versailles et de Trianon, photographie Réunion des musées nationaux).



Palatinat du Rhin, Alsace et partie de Souabe francophone, carte dressée par Sanson d'Abbeville, 1648 (Archives départementales du Territoire de Belfort, fonds Joachim, 6 J Fi 116).

6

2. Louis XIV, le cardinal Mazarin et la donation de 1659

Le cardinal Mazarin

Originaire d'Italie (né en 1602 à Pescina dans les Abruzzes), Giulio Mazzarini sert d'abord la papauté, puis les rois de France (docs. 1-2). Naturalisé français en 1639, il se met à la disposition du cardinal de Richelieu. En décembre 1640, il accomplit un heureux début en gagnant à la cause française les princes de Savoie. Un an plus tard, le pape lui accorde le chapeau de cardinal. Le 5 décembre 1642, au lendemain de la mort de Richelieu, Mazarin est nommé ministre d'État; Louis XIII le choisit également comme parrain du dauphin. À la mort du souverain, en 1643, alors que Louis XIV n'est encore qu'un enfant, la régente Anne d'Autriche le nomme Premier Ministre et « Surintendant au gouvernement et à la conduite de la personne du roi. »

La Fronde, une période de troubles

À partir de 1652, les désordres de la Fronde succèdent à la guerre de Trente Ans. Les critiques se multiplient contre le cardinal Mazarin, sous la forme de libelles, les Mazarinades: celles-ci concernent son mode de gouvernement, autoritaire et centralisateur, mais également son origine italienne et roturière (on le surnomme le « Gredin de Sicile ») (doc. 3). Le renforcement de l'autorité royale, préalable à la mise en place d'un État moderne, est contesté par les grands du royaume, tenants de l'ordre ancien. Le cardinal est contraint de fuir à Cologne, non sans avoir songé à se fortifier en Alsace. Gaspard de Champagne (doc. 4) rallie le prince de Condé, en révolte contre le roi et le cardinal. Pour réduire Belfort, mais aussi Thann et Brisach, le roi envoie en Alsace le marquis de la Ferté-Senneterre, gouverneur de Lorraine à la tête d'une armée de 4000 hommes, chargée d'engager

le siège de la ville. La paix revient à partir de 1654. À l'issue de cette nouvelle guerre, l'intendant d'Alsace Philibert Baussan peut écrire : « *J'ai trouvé le pays en fort mauvais état et tout ruiné.* » Partout, les champs sont en friche. Belfort sort très amoindrie de ces temps troublés: sur les 1 200 habitants que comptait la ville au début du siècle, il n'en subsiste que 500.

La donation de Louis XIV

En décembre 1659, alors qu'il séjourne à Toulouse pour préparer son mariage avec l'Infante Marie-Thérèse de Habsbourg, Louis XIV signe une lettre de donation du comté de Ferrette et des seigneuries de Belfort, Delle, Thann, Altkirch et Issenheim en faveur du cardinal Mazarin (doc. 5). Pour remercier le cardinal de son habile travail de négociateur lors de la conclusion des traités de Westphalie, Louis XIV lui cède tous droits sur les terres prises aux Habsbourg. Cette cession doit constituer le gage d'un pouvoir fort dans une région éloignée de la capitale et sujette aux révoltes. La même année, Mazarin installe comme intendant de la province un homme qui lui est dévoué, Charles Colbert de Croissy, frère de Jean-Baptiste Colbert, alors intendant de la maison du cardinal. Les deux Colbert s'emploient à sécuriser et mettre en valeur ces terres, qui s'intègrent dans la politique rhénane du Royaume de France.

Le bilan des années Mazarin

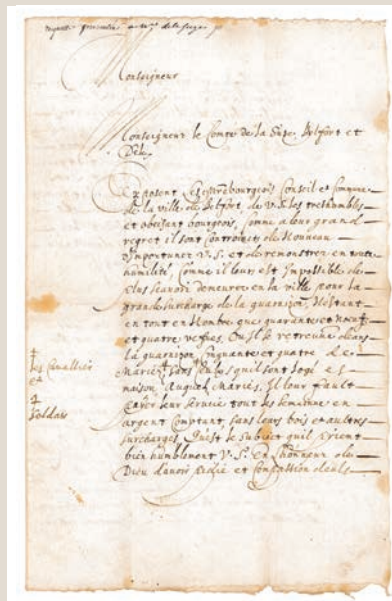
À sa mort, le 9 mars 1661, le cardinal laisse derrière lui un beau bilan politique: l'Europe est en paix, le pouvoir royal a été renforcé au détriment de l'influence séculaire de l'aristocratie et l'éducation du jeune roi a été menée à bien. La mort de Mazarin ouvre la voie au règne personnel du Roi Soleil et à l'absolutisme monarchique (doc. 6). Le cardinal transmet, en outre, à ses successeurs un patrimoine immense, ainsi qu'une fortune estimée à 35 millions de livres.

1

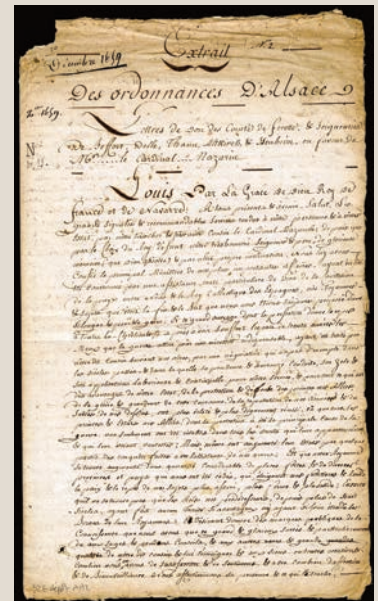
Cardinal Jules Mazarin (1602-1661), vers 1650, huile sur toile (Versailles, Châteaux de Versailles et de Trianon, photographie Réunion des musées nationaux).

2

Portrait gravé du cardinal Mazarin (Archives départementales du Territoire de Belfort, fonds Joachim, 6 J Fi 78).



4 Requête des bourgeois de Belfort au comte de la Suze, au sujet du logement des soldats (Archives municipales de Belfort, EE 1/4).



5 Copie de la lettre patente de don des seigneuries de Belfort, Delle, etc. en faveur du cardinal Mazarin, décembre 1659 (Archives départementales du Territoire de Belfort, 52 E-dépôt AA2).



3 La France désolée aux pieds du roy où le gouvernement tyrannique Mazarin est succintement descrit [1649] (Bibliothèque municipale d'Orléans, Res. E 17 742).



6 Portrait de Louis XIV, d'après Jean Arnould, estampe [1680] (Bibliothèque municipale de Belfort, M 2).

3. La Maison de Mazarin : une lignée de comtes de Belfort et seigneurs de Delle

De par ses prérogatives comtales, le cardinal Mazarin dispose d'une porte de passage vers l'Alsace et le Saint-Empire, un territoire qui lui procure également de confortables revenus économiques. De la mort du cardinal à la Révolution, cinq membres de la maison de Mazarin se succèdent en tant que comtes de Belfort (doc. 1).

La transmission des fiefs

Le cardinal meurt sans avoir visité ses terres d'Alsace, qui ne constituent qu'une très petite partie de ses biens. C'est à la hâte, quelques jours avant sa fin, qu'il résout le problème posé par la transmission de sa fortune et de son nom. Le cardinal n'ayant pas eu d'enfant, c'est à sa nièce préférée, Hortense Mancini (1649-1699, doc. 2), qu'il lègue ses biens et ses titres au jour de son mariage le 1^{er} mars 1661, à la condition expresse que son époux, Charles-Armand, marquis de la Porte, duc de La Meilleraye, renonce à son nom pour porter celui de Mazarin et perpétuer ainsi le nom du cardinal. Charles-Armand, duc de Mazarin (1632-1713) appartient à la grande noblesse : maréchal de France, lieutenant général de Bretagne, gouverneur de Nantes, il est aussi grand maître de l'artillerie (doc. 3). En 1663, ses terres de La Meilleraye sont érigées en duché. Son mariage le 1^{er} mars 1661 avec Hortense Mancini, se détériore rapidement en raison de la dévotion extrême du duc. Le duc meurt en 1713 dans ses terres bretonnes où il résidait en solitaire. Il constitue le seul héritier du cardinal à s'occuper de la mise en valeur de ses fiefs.

Les ducs de Mazarin au XVIII^e siècle

Les biens passent ensuite, de père en fils, à Paul-Jules en 1713. Fils aîné de Charles-Armand, né en

1666, doté par son père du duché de La Meilleraye et du grand bailliage de Haguenau, il épouse en 1685 Charlotte-Felix-Armande de Durfort de Duras. En mai 1686, pour satisfaire les créanciers de son père, il renonce à ces deux terres et reçoit en échange les seigneuries d'Alsace, comprises dans la donation de 1659. D'une vie « honteuse et scandaleuse » selon Saint-Simon, il est marginal, comme son père. Lorsqu'il meurt en 1731, il est à peu près ruiné et doit céder ses derniers biens à son fils Guy-Paul-Jules.

Guy-Paul-Jules, né en 1701, épouse Louise-Françoise de Rohan. Jugé également comme un triste personnage, il décède subitement en 1738. À son décès, deux femmes se succèdent au titre de duchesse de Mazarin. Louise-Jeanne, petite fille de Guy-Paul-Jules, née en 1735, a pour tuteurs le duc Emmanuel Durfort de Duras, son père, et la duchesse de Mazarin, sa grand-mère. Elle épouse, en 1747, le fils aîné du duc d'Aumont à qui elle apporte le duché de La Meilleraye et le titre de duc de Mazarin (doc. 4) et meurt en 1781, laissant une héritière. Louise-Félicité-Victoire constitue la dernière duchesse de Mazarin (doc. 5) ; elle épouse, en 1777, Honoré Grimaldi, duc de Valentinois (qui montera sur le trône de Monaco en 1814, doc. 6). Sous la Révolution, la duchesse connaît des heures difficiles : divorcée en 1798, elle perd ses biens, est emprisonnée à Paris et ne doit son salut qu'à la chute de Robespierre. Elle meurt en 1826.

Les héritiers du cardinal, malgré leurs riches domaines et leurs brillantes alliances, sont méconnus de leurs contemporains. Leur fortune est dilapidée par le train de vie à la cour. Les rapports entre l'Alsace et les Mazarin sont impersonnels et lointains : entre 1659 et 1791, les Mazarin ne séjournent qu'à sept reprises à Belfort (cinq voyages sont le fait de Charles-Armand entre 1661 et 1672).

1

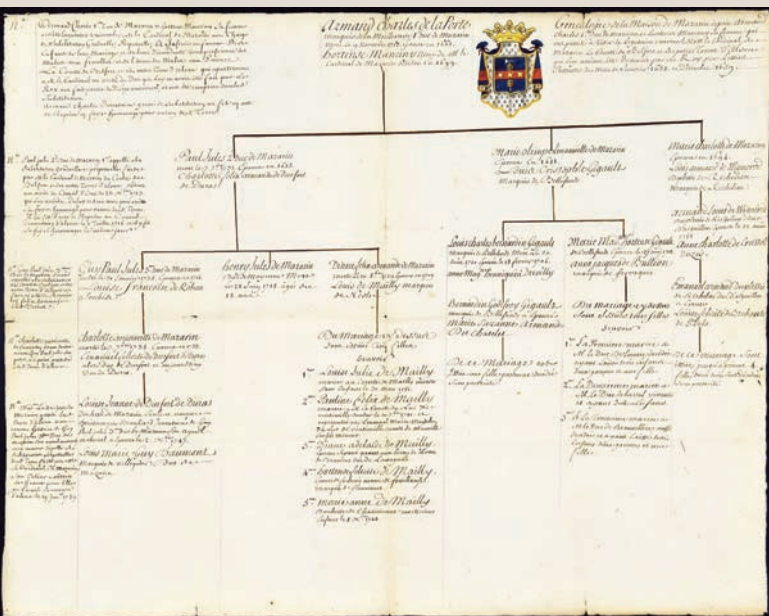
Arbre généalogique des Mazarin, vers 1750 (Archives départementales du Territoire de Belfort, 3 E 1).

2

Portrait d'Hortense Mancini en Flore, huile sur toile, École française (Palais princier de Monaco).

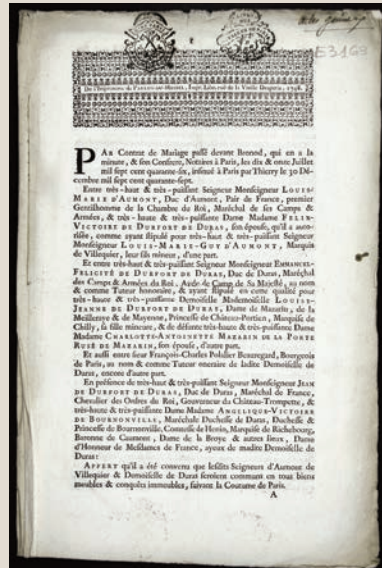
3

Portrait d'Armand-Charles de Mazarin, duc de Mayenne et de Raits (Archives du Palais princier de Monaco, 4 Fi 3.3.1).



5

Portrait of Louise-Félicité-Victoire duchesse de Mazarin, par Marie Verroust, huile sur toile, 1879, d'après une miniature de Vivant Denon, peinte à Naples en 1802 (Palais princier de Monaco).



4

Contrat de mariage entre Louis-Marie-Guy d'Aumont et Louise-Jeanne Dufort de Duras en 1748 (Archives départementales du Territoire de Belfort, 3 E 2).



6

Portrait of the Prince Honoré IV (1758-1819), par Jacques Lemoine, dessin au crayon, XIX^e siècle (Palais princier de Monaco).

4. Le pouvoir royal

Belfort forteresse royale et place de guerre

Française depuis 1648, Belfort constitue une place militaire située en deuxième ligne derrière celle de Huningue, faisant également office d'entrepôt militaire entre les provinces d'Alsace et de Franche-Comté. Avec la reprise des guerres en 1686, Vauban est chargé de transformer une petite ville en place forte. Les travaux commencent dès 1687 ; ils sont achevés à l'occasion de l'inspection réalisée en 1698 (docs. 1-2). La surface de la ville est doublée ; la place a désormais la forme d'un pentagone, dont les angles sont défendus par des tours bastionnées. L'enceinte dispose d'une défense en profondeur, avec demi-lunes et contre-garde. L'urbanisme adopte un plan en échiquier, centré autour d'une place d'armes. La ville comprend de nombreux bâtiments militaires : l'arsenal, un magasin à vivres et des casernes, doublant l'intérieur du rempart (doc. 3). Jusqu'en 1750, entourée de ses dix-neuf hectares de fortifications, la ville est marquée par son rôle militaire. La garnison compose la majeure partie de la population (environ 2500 hommes). À partir de 1750, la ville voit se développer son poids économique et devient, de par son rôle administratif croissant, la petite capitale du Sundgau.

L'administration royale : intendant et subdélégués

Symbole du pouvoir royal, résidant à Strasbourg, l'intendant de « justice, police et finances » dispose d'une vaste palette de fonctions (doc. 4). L'intendant d'Alsace a accès au Conseil Souverain, siège dans des tribunaux et peut statuer sur des litiges en dernier recours. Il est pourvu de pouvoirs de police administrative, exerçant sa tutelle sur les communautés : celles-ci ne peuvent emprunter, ester en justice, aliéner ou acheter des biens communaux qu'avec l'aval du représentant royal. Ce contrôle

administratif porte également sur les budgets des communes, l'hygiène et les hôpitaux. L'intendant favorise l'agriculture et l'économie marchande par l'élaboration de statistiques, la création de routes et de digues destinées à lutter contre les inondations. Il contrôle enfin le service des étapes militaires, les postes et les messageries. L'intendant apparaît comme le précurseur du préfet, une figure de la centralisation monarchique.

L'aménagement du territoire tient une grande importance au XVIII^e siècle, qui voit la construction de nombreuses routes, de ponts et de digues pour lutter contre les inondations (doc. 5). La route entre Lepuix et le Ballon d'Alsace, bâtie entre 1753 et 1760, constitue le fleuron des réalisations des ingénieurs du roi. À Belfort, est implantée l'une des deux pépinières d'Alsace, fournissant des arbres d'alignement, mais également des arbres fruitiers pour les vergers.

Le subdélégué, ou sous-intendant, assiste ce dernier dans un ressort plus modeste, mais dans des attributions tout aussi variées. En 1765, huit subdélégués sont établis dans la province d'Alsace, dont l'un siège à Belfort. Une famille belfortaine, les Noblat (doc. 6), exerce pendant de nombreuses années les charges de bailli et de subdélégué de l'intendant. François Noblat occupe cette dernière fonction de 1715 à 1752. François-Bernardin, neveu de François, est bailli de département et subdélégué à Belfort, de 1740 environ à 1770. À partir de 1777, Henri de Belonde, subdélégué et commissaire des guerres, s'installe dans la ville.

1

Gravure de Belfort avec ses remparts, XVIII^e siècle
(Archives départementales du Territoire de Belfort, 4 Fi 89/1-2).

2

Plan de Belfort au XVIII^e siècle
(Archives départementales du Territoire de Belfort, 1 J 52).

3

Plan d'un pavillon de la ville
(Archives départementales du Territoire de Belfort, 1 C 149).

4

Mémoire sur l'Alsace par l'Intendant De la Grange, 1697
(Archives départementales du Territoire de Belfort, 1 J 47/48).

5. Le pouvoir seigneurial

Juges, baillis et tabellions

Baillis, greffiers et procureurs fiscaux constituent les principaux acteurs de la justice seigneuriale en Alsace. D'autres officiers subalternes occupent des charges judiciaires, tels les sergents, gardes et maires des communautés (doc. 1). La vénalité des offices est introduite au cours du XVII^e siècle. Les seigneuries ne sont pas des entités strictement distinctes sur le plan géographique (il arrive qu'un village relève de plusieurs seigneuries). Il en résulte de nombreux procès entre coseigneurs, par exemple entre les Reinach et les Mazarin, dans le Rosemont.

Le tabellion général, officier public hérité des temps autrichiens, recueille les minutes des notaires et perçoit auprès d'eux un droit de sceau. Après 1648, le tabellion général du comté de Belfort et celui de la seigneurie de Delle achètent les charges de notaires royaux. Dans les terres d'Alsace, le tabellion seigneurial l'emporte sur le notaire royal. Des grandes familles, telle celle des Bourquenot (doc. 2), cumulent les charges de maître bourgeois, de prévôt, de lieutenant du Rosemont, de tabellion du comté et de procureur fiscal.

Une évolution institutionnelle originale

L'historiographie nous enseigne qu'à l'époque moderne, l'autorité royale reconquiert des droits perdus sur le pouvoir féodal; cette tendance doit cependant être nuancée pour l'Alsace. Si les justices supérieures du comté de Belfort et de la seigneurie de Delle relèvent bien du pouvoir royal, l'administration subalterne, héritée de l'organisation autrichienne, est conservée et placée sous l'autorité du seigneur. Cette spécificité tend à se renforcer après 1659: le roi ne crée aucune justice nouvelle, tandis que les baillis, jusque-là nommés par la Régence d'Ensisheim, sont placés sous l'égide du seigneur. On relève ici une forme de confiscation de pouvoirs

royaux par le seigneur, une évolution originale dans le contexte de l'absolutisme français.

L'exploitation du domaine

Les Mazarin gouvernent leurs possessions à travers une myriade d'intendants des « maisons et affaires ». En haut de la pyramide, des hommes comme Cathieny, Caulet ou Pollalier de Beauregard, constituent les gérants des domaines de la maison. Les intendants seigneuriaux administrent, quant à eux, depuis Belfort (où se trouve établi l'hôtel comtal, docs. 3-4), l'ensemble des terres mazarines d'Alsace. Le comté de Belfort apparaît comme la pièce maîtresse de ces possessions. Des familles d'extraction locale (Boug, Taiclet, ou Reiset) se partagent ces charges. La famille Boug, de Delle, occupe la charge d'intendant pour les Mazarin de 1702 à 1723, en plus de celle de caissier des mines du Rosemont, tandis que les Taiclet et les Reiset, cumulent les charges de bailli, de prévôt ou d'intendant seigneurial. Les intendants seigneuriaux s'appuient sur de nombreux agents subalternes (fermiers des revenus, conseillers juridiques, garde des archives, inspecteur des mines et forêts, doc. 5).

Les intendants et agents préparent les baux et règlent les difficultés liées à la mise en fermage des terres. Le domaine comprend l'ensemble des droits seigneuriaux: impôts (tailles, cens, banalités, dîmes...) et revenus des biens seigneuriaux mis en bail (moulins, terres, étangs...). Les conflits sont nombreux, portant sur la répartition des charges et du revenu des biens affermés (doc. 6).

1

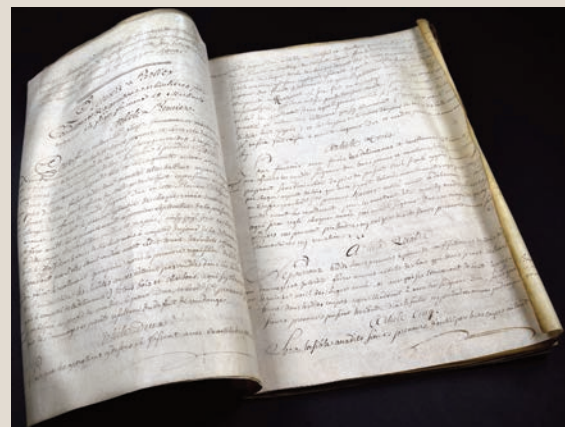
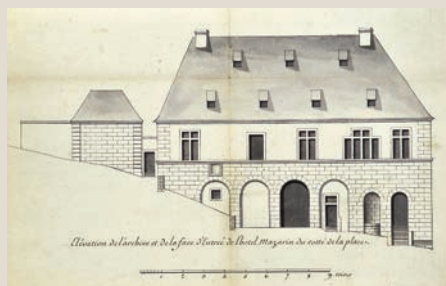
Office de maire de Réchény pour
Jacques Gaillat, 1747
(Archives départementales
du Territoire de Belfort, 3 E 35).

2

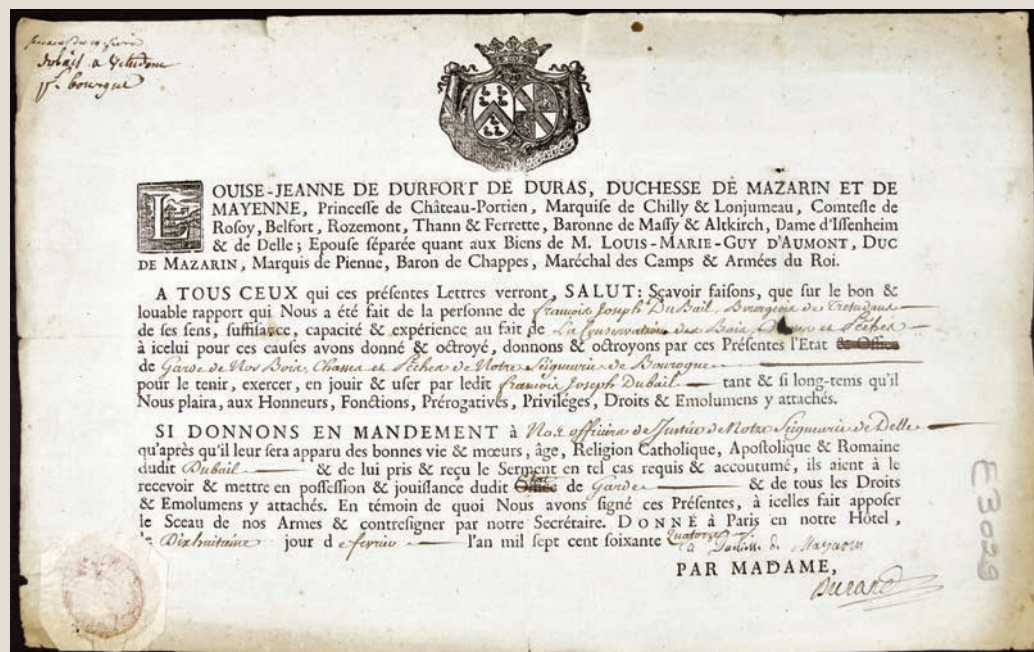
Portrait de François Bourquenot,
tabellion du comté de Belfort, huile
sur toile [s.d.] (Musées de Belfort).

3

Élévation de la maison seigneuriale à
Belfort (Archives départementales
du Territoire de Belfort, 3 E 492).



4 Plan de la maison seigneuriale à Belfort
(Archives départementales du Territoire de Belfort, 3 E 492).



5 Office de garde des bois, chasse et pêche attribué à François Joseph Dubail, bourgeois de Trétudans, 1774 (Archives départementales du Territoire de Belfort, 3 E 36).

6. Une économie agricole

Les terroirs agricoles et leurs productions

Lorsque les Mazarin prennent possession des terres belfortaines, le terroir agricole de la région est mal mis en valeur, suite aux déprédations de la guerre de Trente ans. Les bonnes terres labourables se trouvent situées autour de Bessoncourt, Chèvremont, Denney, Botans, Bermont et Banvillars (doc. 1). Le pays sous-vosgien ne dispose que d'un sol sablonneux et rouge, où l'on cultive médiocrement. Sur le plateau de Croix, les terres sont pierreuses et peu fertiles. Et dans la vallée de la Bourbeuse, la terre est très lourde à travailler en raison de l'humidité.

L'état des communautés, réalisé en 1751 par le subdélégué Noblat (doc. 2), donne une vision précise des terroirs, de leur productivité et des pratiques agricoles. L'assolement triennal est encore largement pratiqué et l'usage des engrais peu fréquent, même si certaines terres sont enrichies par de la marne ou du fumier. Parmi les différentes variétés de céréales, l'avoine est la plus répandue, puis viennent le seigle, le froment, l'orge et l'épeautre. Les autres céréales (méteil, sarrasin, millet) sont peu présentes. À côté des céréales, on cultive également choux et légumineuses, ainsi que différentes espèces de fèves (pois, lentilles). La pomme de terre commence à être cultivée dans le nord du Territoire (Giromagny et Val de Rosemont) comme dans le sud (seigneurie de Delle), à partir des années 1720. Ces terroirs sont parfois ruinés par l'extraction du fer autour de Châtenois, Roppe, Eguenigue, ce qui nuit à l'agriculture (doc. 3).

Les productions agricoles ne sont pas suffisamment importantes pour dégager un véritable commerce de grains ou de légumes. Certaines villes et villages de la seigneurie profitent cependant des grandes routes qui relient l'Alsace à la Comté et à la Suisse

pour faire du commerce, louer leurs attelages ou ouvrir des cabarets pour les voyageurs (Bavilliers).

L'élevage et la pisciculture

Les terres pierreuses du sud du comté, peu propices à la culture, sont utilisées pour l'élevage de moutons comme le décrit l'état de 1751 pour Croix. C'est surtout dans les forêts du Rosemont que se pratique l'élevage. Les communautés villageoises prennent en pension de jeunes animaux pour les engraisser en utilisant leur droit de pâturage dans les forêts seigneuriales et communales. Les nombreux étangs de la seigneurie (doc. 4) sont d'une grande utilité économique dans la mesure où ils servent à l'élevage de poissons. La contenance des étangs n'est pas mesurée en surface mais en capacité de production de carpes. La production peut être très importante dans certains villages, apportant ainsi une certaine aisance aux propriétaires d'étang.

Les revenus seigneuriaux

Les ducs de Mazarin ont fait le choix d'affermier leurs revenus agricoles et les droits seigneuriaux qui grevaient les terres dans le but de percevoir annuellement une somme fixe. Les droits et revenus agricoles (doc. 5) portent sur les récoltes par la dîme, sur le droit de transfert de propriété, le droit de val (le seigneur a droit de choisir la meilleure bête ou le meilleur meuble sur un héritage), l'éminage (droit sur les mesures et le commerce des grains), le droit de poule à offrir au seigneur à certaines périodes de l'année, ainsi que les divers cens, tailles et rentes.

1

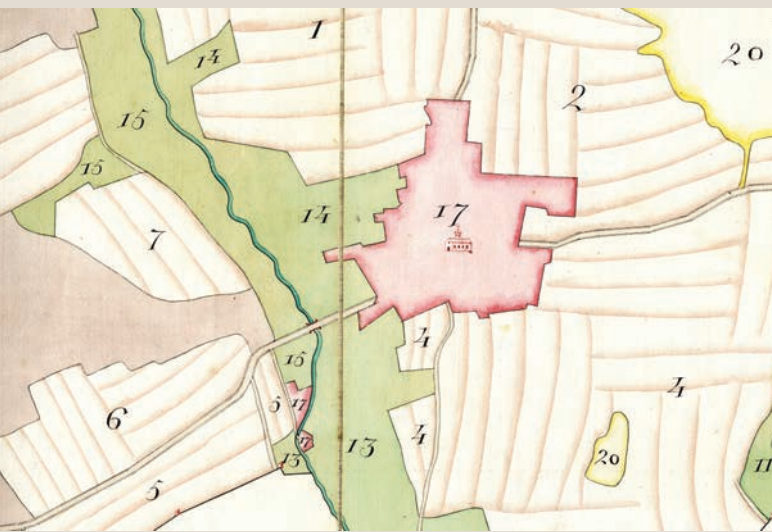
Extrait du plan de Bessoncourt figurant les champs labourables du village, 1761 (Archives départementales du Territoire de Belfort, 1 C 50).

2

Première page de l'état des communautés du bailliage de Belfort, 1751 (Archives départementales du Territoire de Belfort, 21 J 1).

3

Description des dégâts d'exploitation des mines de fer à Châtenois, 1751 (Archives départementales du Territoire de Belfort, 21 J 1).



Extrait du plan d'Éloie où figurent les étangs du village, 1761 (Archives départementales du Territoire de Belfort, 1 C 73).

Subdélégation de Besfort Bailliage de Besfort		Etat des Communités du Bailliage de Besfort, et de leur force en 1781. La baronne, premier bailli, et chevalier, ses premiers aides 1781.		Scavoio	
nom des communités	nom du seigneur ou des seigneurs, s'il y en a plusieurs	force	labourans, premiers cultivateurs	nombre des cultivateurs autres que premiers	observation
1. Aulnoye.	N ^{re} le Duc de Noailles, seigneur de la commune de Besfort, qui est le seigneur de la commune de Besfort.	25.	11.	12. 14. bailli 15. bailli 16. bailli 17. bailli 18. bailli 19. bailli 20. bailli 21. bailli 22. bailli 23. bailli 24. bailli 25. bailli 26. bailli 27. bailli 28. bailli 29. bailli 30. bailli 31. bailli 32. bailli 33. bailli 34. bailli 35. bailli 36. bailli 37. bailli 38. bailli 39. bailli 40. bailli 41. bailli 42. bailli 43. bailli 44. bailli 45. bailli 46. bailli 47. bailli 48. bailli 49. bailli 50. bailli 51. bailli 52. bailli 53. bailli 54. bailli 55. bailli 56. bailli 57. bailli 58. bailli 59. bailli 60. bailli 61. bailli 62. bailli 63. bailli 64. bailli 65. bailli 66. bailli 67. bailli 68. bailli 69. bailli 70. bailli 71. bailli 72. bailli 73. bailli 74. bailli 75. bailli 76. bailli 77. bailli 78. bailli 79. bailli 80. bailli 81. bailli 82. bailli 83. bailli 84. bailli 85. bailli 86. bailli 87. bailli 88. bailli 89. bailli 90. bailli 91. bailli 92. bailli 93. bailli 94. bailli 95. bailli 96. bailli 97. bailli 98. bailli 99. bailli 100. bailli	101. bailli 102. bailli 103. bailli 104. bailli 105. bailli 106. bailli 107. bailli 108. bailli 109. bailli 110. bailli 111. bailli 112. bailli 113. bailli 114. bailli 115. bailli 116. bailli 117. bailli 118. bailli 119. bailli 120. bailli 121. bailli 122. bailli 123. bailli 124. bailli 125. bailli 126. bailli 127. bailli 128. bailli 129. bailli 130. bailli 131. bailli 132. bailli 133. bailli 134. bailli 135. bailli 136. bailli 137. bailli 138. bailli 139. bailli 140. bailli 141. bailli 142. bailli 143. bailli 144. bailli 145. bailli 146. bailli 147. bailli 148. bailli 149. bailli 150. bailli 151. bailli 152. bailli 153. bailli 154. bailli 155. bailli 156. bailli 157. bailli 158. bailli 159. bailli 160. bailli 161. bailli 162. bailli 163. bailli 164. bailli 165. bailli 166. bailli 167. bailli 168. bailli 169. bailli 170. bailli 171. bailli 172. bailli 173. bailli 174. bailli 175. bailli 176. bailli 177. bailli 178. bailli 179. bailli 180. bailli 181. bailli 182. bailli 183. bailli 184. bailli 185. bailli 186. bailli 187. bailli 188. bailli 189. bailli 190. bailli 191. bailli 192. bailli 193. bailli 194. bailli 195. bailli 196. bailli 197. bailli 198. bailli 199. bailli 200. bailli

Le tirage des mines enroulage & de beaucoup les terres
qui se sement par trois saisons, en froment &
avoine, et légumes et produire 10 a 12. quartiers
le journal, 13. a 20. quintaux la borme fauchée
de paille, et les autres la moitié

[illegible]

7. La proto-industrie dans la seigneurie

La richesse des terres de la donation repose essentiellement sur l'exploitation de minerais et leur transformation.

Mines de plomb argentifère et mines de fer

Des mines argentifères s'étendent sous Giromagny, Auxelles-Haut et Lepuix dans le Val de Rosemont. Seules trois mines (doc. 1) sont exploitées au début de la période Mazarin (Saint-Jean à Auxelles, Saint-Pierre à Lepuix et Pfennigthurm à Giromagny); elles sont sept en activité en 1715, à la veille de leur abandon. Ces mines sont mises en fermage sous forme de baux très courts. L'exploitation se révélant de moins en moins rentable, le duc abandonne celle-ci en 1715; mais, menacé de voir ses droits de mines repris par la Couronne, le troisième duc relance la prospection en 1733.

La partie centrale du comté, de Châtenois à Eguenigue, recèle du minerai de fer sous forme de grains noyés dans de l'argile brune. Dans les cas les plus simples, l'argile affleurant est grattée du sol (doc. 2), dans les cas les plus complexes (Roppe et Châtenois), il s'agit de galeries souterraines d'extraction. L'argile est lavée sur place dans des lavoirs, broyée à l'aide d'un patouillet installé en bord de rivière (Bessoncourt, Andelnans), ou encore extraite de la roche par le biais d'un bocard (doc. 3), installation hydraulique plus complexe (à Châtenois et à Belfort). À la fin du siècle, les difficultés s'accumulent pour les fermiers: trop grande profondeur de la mine de Roppe, procès avec les communautés, concurrence des fourneaux d'Alsace et courte durée des baux freinant les investissements.

L'usage de la forêt et de l'eau

Le patrimoine boisé des Mazarin est important surtout dans le Rosemont, où il représente près de 90 % des forêts sous-vosgiennes. Il y a conflit sur l'usage de la forêt, car les habitants considèrent celle-ci comme un prolongement de leur espace agricole, tandis que les ducs de Mazarin y voient une ressource indispensable à l'exploitation de leurs mines et forges. On produit du charbon de bois dans les forêts du Val du Rosemont; mais la mauvaise gestion de l'exploitation contraint les gérants des mines à chercher du bois de plus en plus loin, jusque dans les forêts de Delle (doc. 4). Les agents du duc surveillent également l'usage de l'eau, un système hydraulique ingénieux assurant le fonctionnement des machines nécessaires à la production de métal et aux mines: patouillets, martinets, soufflets de forge, pompes d'exhaure. Aucune prise d'eau sur les rivières n'est autorisée sans accord du seigneur pour ne pas nuire aux installations industrielles.

La production de métal

Pour la transformation des minerais d'argent, de plomb et de cuivre, la fonderie autrichienne au pied du Montjean à Lepuix, est encore utilisée à l'époque Mazarin (doc. 5). Devenue inutile, elle est abandonnée en 1730. Suite au bail de 1733, une fonderie est construite en 1734 au Pfennigthurm, en fonction jusqu'en 1775. Pour la transformation du minerai de fer, les Mazarin sont propriétaires des forges de Belfort (doc. 6). Cette usine a été fondée par le comte de la Suze, entre 1643 et 1655, tout comme le fourneau. Aux fourneaux et forges sont associés les martinets. Le martinet sert à transformer les grosses pièces sorties de la forge, en pièces plus petites propres à être vendues. Le fer produit est écoulé localement, mais aussi vers la Suisse et à destination de l'armée. Il se trouve toutefois des « usines » concurrentes de celles des Mazarin dans les seigneuries de Grandvillars, de Florimont et de Morvillars.

1

Plan de la mine de Saint-Daniel, vers 1787 (Archives départementales du Territoire de Belfort, 3 E 802).

2

Plan d'Eguenigue, où figurent les zones d'extraction du minerai de fer, 1761 (Archives départementales du Territoire de Belfort, 1 C 72).

3

Plan des patouillets de Châtenois, vers 1765 (Archives départementales du Territoire de Belfort, 1 C 159).

8. Vie sociale et vie religieuse

Un foyer dynamique au carrefour des routes migratoires

La région de Belfort connaît d'importantes mutations au cours de la deuxième moitié du XVIII^e siècle, du fait des travaux de fortifications engagés par Vauban. En 1695, la population civile de la place s'élève à 1 000 habitants; ils sont 4 000 à la veille de la Révolution, parmi lesquels les militaires représentent la part la plus importante. La population delloise connaît pareille évolution, passant de 250 habitants à la fin du XVII^e siècle à 700 en 1789 (doc. 1). Cette croissance démographique est à mettre sur le compte d'une immigration régulière, elle-même liée à des conditions économiques favorables. En dépit de sa situation frontalière, la région est globalement épargnée par les guerres louis-quatorziennes. Les nouveaux venus arrivent d'Alsace, de Lorraine, de Franche-Comté mais également de régions plus méridionales; on trouve également des Suisses (de Porrentruy et de Soleure), des Badois et des Savoyards.

Les marchés de l'armée, tout comme le travail dans les forges, offrent des opportunités d'ascension sociale. À Belfort comme à Delle, l'accès à la bourgeoisie est permis à de nombreux habitants, sous réserve de respecter les conditions suivantes: « *Être sujet du Roy, vassal de Mgr le Duc de Mazarin, obéissant à ses supérieurs et Magistrats et supporter tant les charges royales que seigneuriales suivant ses forces et facultés* » (doc. 2).

Vie religieuse et pratiques culturelles

La pratique religieuse constitue un élément fondamental de la vie sociale. L'Église catholique exerce son magistère en s'appuyant sur un chapitre de six chanoines en charge de l'église collégiale. La présentation des chanoines constitue

une prérogative du seigneur. François Noblat obtient, en octobre 1726, l'autorisation d'édifier une nouvelle église dans la place de Belfort; bâtie sur les plans de Jacques Philippe Mareschal, elle est ouverte au culte en 1750 (doc. 3). Une dizaine de Capucins sont installés, depuis 1619, dans un couvent situé hors les murs (doc. 4). On note enfin la place occupée par les confréries (quatre pour la seule ville de Delle). On ne peut être reçu bourgeois que si l'on prête serment « *de vivre en la foi catholique, apostolique et romaine* ». Le protestantisme s'introduit toutefois par le truchement des soldats suisses. La région compte également des anabaptistes, ainsi qu'une communauté juive qui n'est pas libre de résider où elle l'entend. Sur le plan culturel, la région de Belfort participe au mouvement des Lumières. Des libraires apparaissent; ecclésiastiques et officiers de justice se dotent de bibliothèques. On relève également la création, en 1779, à partir d'un noyau militaire, de la première loge maçonnique nommée « Les Bons Amis de la Miotte ».

Enseignement, charité et santé dans les seigneuries mazarines

Il se trouve deux hôpitaux civils à Belfort, l'un dit « des poules », le second placé sous le vocable de Sainte-Barbe, fondé en 1462 (une œuvre de charité, qui devient après sa reconstruction au XVIII^e siècle, un établissement de soins, docs. 5-6). L'hôpital est dirigé par un prévôt, personnage appartenant au milieu des officiers seigneuriaux. La seigneurie distribue des aumônes, attribuant chaque année une somme d'argent aux Capucins et participe au financement d'une institution charitable, chargée d'accueillir des jeunes filles abandonnées et de leur apprendre le tissage du coton. Dans le domaine scolaire, le seigneur verse vingt-cinq livres à chacun des deux maîtres d'école installés à Giromagny pour enseigner aux enfants mineurs. Dans les comptes des revenus seigneuriaux figurent également des sommes dépensées pour l'assistance aux enfants abandonnés.

1

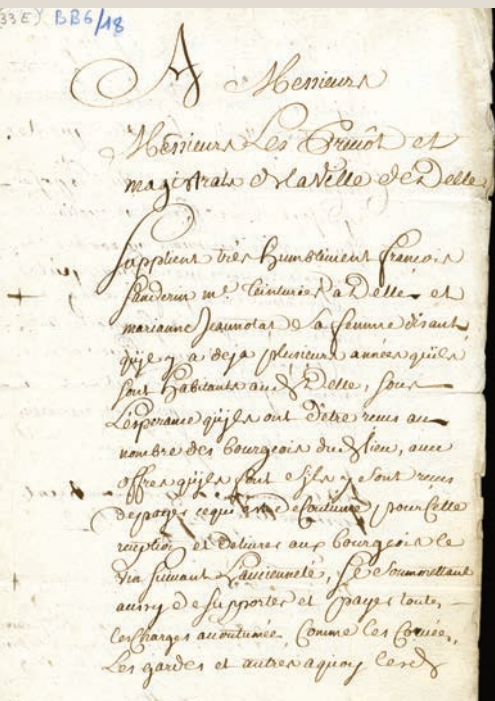
Château de Delle au XVII^e siècle, reconstitution (Archives départementales du Territoire de Belfort, fonds Joachim, 6 J Fi 34).

2

Procès-verbal de réception de bourgeois à Delle, 1695 (Archives départementales du Territoire de Belfort, 33 E-dépôt BB 6).

3

Élévation de l'église neuve Saint-Denis attribuée à Mareschal [1733-1736] (Archives municipales de Belfort, 2 Fi 221).



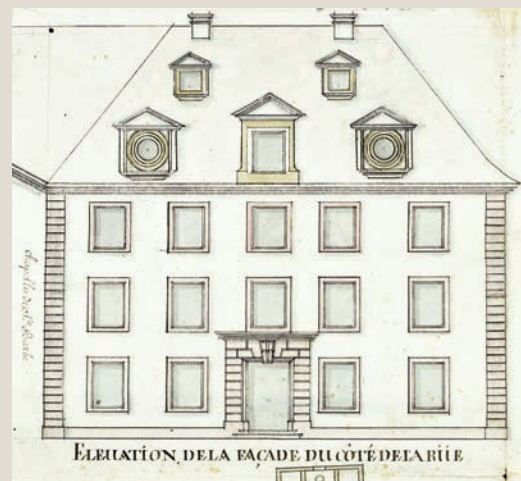
4 Quartier du faubourg de Montbéliard, couvent des Capucins [1850]
(Archives départementales du Territoire de Belfort, 5 Ph 334).

— 4^e —

*Estat des pauvres renfermés dans l'hôpital de
St. David de la ville de Belfast du 1^{er} novembre
1727.*

		<i>Dans la grande maison</i>		
		<i>Chambre dans lesai</i>		
vien	Claudine Sumner	1	}	6
	Margt Laborte	1		
vien	Margt Garay	1		
	Jacque Gray	1		
	Jean Claude Daigne	1		
	Le Frangin	1		
<i>Chambre aux premier étage</i>				
<i>adroit</i>				
	Lazanne houx	1	}	4
vien	Barkes Condoy	1		
	Catherine maitland	1		
	Jeanne marie rigby	1		
<i>Chambre de l'hospitalité</i>				
<i>adroit</i>				
	Lucy gale pinner	2	}	6
	Lucy pinner	1		
	Ja yenne	1		
	Louis Cotturie fils	1		
	Christiane Cotturie	1		
	hugotte Cotturie	1		
<i>Chambre à gauche dans la</i>				
<i>Couronne sous écuries</i>				
mort	Jean Jacques Barkes mort	1	}	6
mort	Lucy pinner	1		
mort	Lucy pinner	1		
mort	Jean jenne Barkes filz dans le grand	1		
	Suzanne Beirrie	1		
	Edouard patrice Le Roi	1		
	marc julien Jean	1		
	Dany patrice Le Roi	1		
<i>dans la grande chambre adroit</i>				
	vicot florin	1	}	2
	Florence maitland	1		

5 État des pauvres, renfermés dans l'hôpital de Sainte-Barbe, 1727
(Archives départementales du Territoire de Belfort, 1 H-dépôt G 1).



6 Élévation de l'hôpital Sainte-Barbe de Belfort, projet [1750]
(Archives départementales du Territoire de Belfort, 1 H-dépôt B 6).

9. La fin du système seigneurial

L'établissement des terriers en 1741-1742

À leur prise de possession des terres d'Alsace, les Mazarin disposent de terriers anciens. Il en existe un pour le comté de Belfort datant de 1487, dit « livre rouge » et rédigé en Allemand (le premier duc le fait traduire en 1667). Les coutumes du Val de Rosemont n'existent, elles, que sous forme de copies, retranscrites en 1697. Afin de garantir les droits seigneuriaux et de rétablir certaines prescriptions tombées en désuétude, des travaux de collecte des titres sont entrepris, alors que la quatrième duchesse de Mazarin est mineure (doc. 1). Un véritable travail d'archiviste est nécessaire pour reconstituer des droits à partir de chartes anciennes et dispersées. La rédaction du terrier de Belfort (doc. 2), engagée en 1741 par François Noblat, conduit à des contestations. Semblable travail est réalisé pour Delle en 1741. La rédaction du terrier du Rosemont, en 1742, se révèle, quant à elle, très problématique. Les agents de la duchesse se heurtent à une forte opposition : « *Ils auroient fait sonner le tocsin le jour d'hier pour assembler ladite communauté à l'effet de deffendre à tous et un chacun de comparoistre pardevant Nous et de signer aucune déclaration* », constate François Noblat le 25 juillet 1742 (doc. 3).

Le cantonnement des forêts du comté

Le cantonnement est un droit qui permet au seigneur de se réserver les deux tiers de ses forêts, si celles-ci sont grevées d'usage par les communautés. La concurrence entre les besoins des mines et forges et les usages des habitants, à l'orée des bois, conduisent à des procès récurrents entre les communautés et le duc. Le contentieux commence en 1738, à la suite d'un arrêt du Conseil souverain interdisant, à la demande des communautés, que des coupes préjudiciables aux intérêts des habitants puissent se faire dans les forêts seigneuriales. Le

conseil de tutelle de la duchesse s'oppose à cette décision et un arrêt de cantonnement est publié le 27 avril 1762 (doc. 4). La justice forestale se fait plus rude et frappe désormais ceux qui usent illégalement de la forêt. Les relations, déjà difficiles entre les habitants du Rosemont et les Mazarin, se tendent un peu plus. L'arrêt du 27 avril 1762 accorde aux 17 communautés 3 455 arpents de forêt sur 12 000. Les communautés s'opposant à l'arrêt sont déboutées en 1765.

La Révolution et la révocation de la donation

Profitant de la convocation des États Généraux en 1789, les habitants de Grosmagny font part de leurs récriminations contre la duchesse et ses agents (doc. 5). Ils réclament la fin de la vénalité des offices et le retour à la situation d'avant le cantonnement de 1762. Ils s'opposent au contrôle des eaux, à la dîme sur les pommes de terre et les légumes et aux octrois.

Un rapport présenté par Jean-Baptiste Geoffroy, député de Saône-et-Loire, devant l'Assemblée nationale le 17 juillet 1791, propose la révocation de la donation faite au cardinal Mazarin en 1659 (doc. 6). Le cardinal aurait présenté comme disponibles des fiefs réunis à la Couronne par les traités de Westphalie, et de ce fait inaliénables ; le don serait trop important au regard de l'ensemble des terres acquises en 1648. Au nom de son épouse, le duc de Valentinois cherche à faire valoir ses droits, publiant une réponse par laquelle il conteste les arguments du député (doc. 7). La donation au cardinal ne serait, selon lui, pas un fait unique et porterait sur un volume de terres raisonnable. Régulièrement contestée, la légalité de la donation a été confirmée à trois reprises par le Conseil d'État en 1667, 1684 et 1707 (l'autorité de la chose jugée étant conforme au décret du 1^{er} décembre 1790 sur les aliénations du domaine). Coupant court à ce débat juridique, l'Assemblée Nationale vote, le 25 juillet 1791, le décret de révocation rattachant les biens fonciers d'Alsace au domaine public.

1

Affiche annonçant
la préparation des terriers, 1741
(Archives départementales
du Territoire de Belfort, 3 E 122).

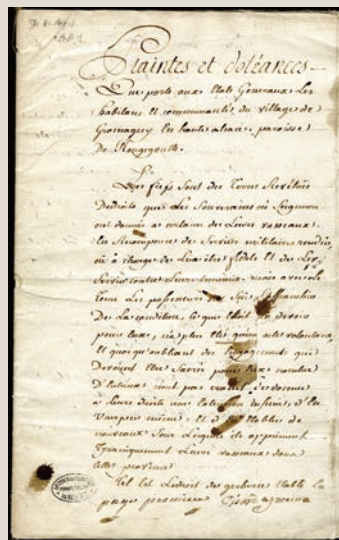
2

Livres terriers de Belfort, Delle et
Rosemont, 1742-1745 (Archives
départementales du Territoire
de Belfort, 3 E 121, 575 et 933).



Procès-verbal des incidents à Giromagny
lors de la rédaction du terrier, 1742
(Archives départementales du Territoire de Belfort, 3 E 577).

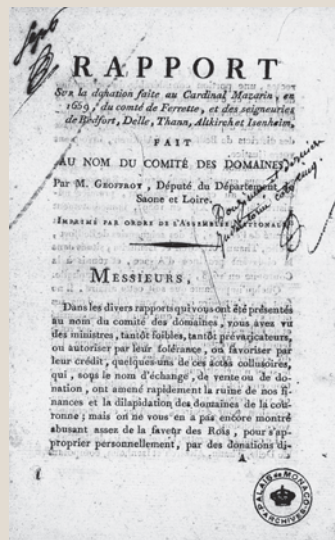
3 Procès-verbal des incidents à Giromagny lors de la rédaction du terrier, 1742 (Archives départementales du Territoire de Belfort, 3 E 577).



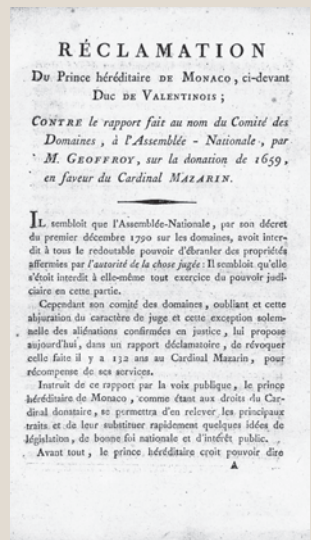
5 Cahier de doléances de Grosogny, 1789 (Archives départementales du Territoire de Belfort, 54 E - dépôt AA1).



4 Plan du cantonnement de la forêt au-dessus de Lurepu, 1768 (Archives départementales du Territoire de Belfort, 1 C 187).



6 Rapport sur la donation faite au Cardinal Mazarin, 1791 (Archives du Palais princier de Monaco, T 1284).



7 Réclamation du duc de Valentinois contre la révocation de la donation, 1791 (Archives du Palais princier de Monaco, T 1284).

Catalogue de l'exposition « Le territoire de Belfort au temps des Mazarin »
organisée par le Département du Territoire de Belfort – Archives départementales,
du 6 juin au 26 août 2016,
sous la direction de Joseph Schmauch.

Recherches documentaires et textes :
Jean-Christian Pereira
Joseph Schmauch
Jean-Christophe Tamborini

Mise à disposition de documents ou d'œuvres :
Agence photographique de la Réunion des Musées nationaux
Archives départementales du Haut-Rhin
Archives du Palais princier de Monaco
Archives Municipales de Belfort
Bibliothèque Municipale de Belfort
Bibliothèque Municipale d'Orléans
Groupe départemental d'études archéologiques du Territoire de Belfort
Musées de Belfort
Musée de la mine de Giromagny
Musées de la Ville de Münster (Allemagne)
Société belfortaine d'émulation

Numérisation des images :
Olivier Billot

Conception graphique et mise en page :
Alain Poncet

Impression :
Schraag industries graphiques – Trévenans

Achevé d'imprimer en mai 2016
Imprimerie Schraag industries graphiques – Trévenans
N° d'imprimeur :
Dépôt légal 2^e trimestre 2016
Imprimé en France
ISBN 2 — 86 090 — 011 — x

*Le
territoire
de Belfort
au temps
des
Mazarin*



Archives départementales
du Territoire de Belfort

4 rue de l'Ancien-Théâtre
90 000 Belfort
Tél. 03 84 90 92 00

Retrouvez les archives
en ligne sur :
www.archives.territoiredebelfort.fr/archives

**partageons
nos passions
dans le
Territoire**



ARCHIVES DU PALAIS DE MONACO

